



Discours de

M. Soibahadine IBRAHIM RAMADANI

Président du Conseil Départemental de Mayotte

A l'occasion de la

« Cérémonie des vœux du nouvel an 2017 »

19 janvier 2017 à 14h00

Jardin du CD

Mamoudzou-Mayotte

Monsieur le Préfet,

Messieurs les Parlementaires,

Monsieur le Procureur de la République,

Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance de Mamoudzou,

Madame la Conseillère économique et sociale,

Mesdames, Messieurs les Conseillers départementaux de Mayotte,

Monsieur le Président de l'Association des Maires de Mayotte,

Mesdames, Messieurs les Maires de Mayotte,

Messieurs les Présidents des intercommunalités de Mayotte,

Messieurs les Présidents des Chambres Consulaires,

Messieurs les Présidents des Conseils consultatifs,

Monsieur le Grand Cadi de Mayotte,

Mesdames et Messieurs les représentants de la société civile,

Monsieur le Directeur général des services du Conseil départemental,

Mesdames et messieurs les Directeurs et chefs de service du Conseil départemental,

Honorables invités,

Mesdames et messieurs,

Chers amis,

Au nom de notre Assemblée Départementale, bienvenue à toutes et à tous et merci d'avoir répondu favorablement à notre invitation, pour partager ce moment convivial inscrit dans notre tradition républicaine.

L'année 2016, a été, après plusieurs mois passés à mesurer l'état de notre administration et ses capacités à répondre des missions qui sont les siennes, le début de la mise en œuvre des actions politiques portées par la présente majorité.

Je veux à ce titre évoquer **8 d'entre elles** :

- **L'adoption du plan de mandature** représentant notre feuille de route pour la période 2015/2021
- **La mise en place de l'organisation générale des services** : Il s'agissait d'une attente forte de cette mandature. Avec l'installation de l'équipe administrative nommée le 2

mai 2016, la feuille de route assignée fut **la mise en œuvre des organigrammes des directions et la construction des projets de service** ;

- **Le vote du plan pluriannuel d'investissement du Conseil départemental pour la période 2015/2021** : document retraçant notre politique d'investissement pour la mandature et au-delà ;
- **La motion relative au toilettage institutionnel du statut de Mayotte** ;
- **L'élaboration du plan de formation du Conseil départemental** afin d'accompagner les agents dans l'expertise et permettre une montée en compétence dans les matières relevant de nos attributions, un plan qui sera d'ailleurs présenté aux organisations syndicales puis adopté dans les toutes prochaines semaines ;
- **La création de l'Agence du développement économique et de l'innovation de Mayotte** : véritable outil au service du développement économique, l'ADIM est appelée à affirmer sa montée en puissance dans son rôle ;
- **L'installation du GIP MDPH**, outil indispensable pour mieux accompagner et aider les personnes en situation d' handicap ;
- Et enfin, la demande **d'inscription du lagon de Mayotte dans le patrimoine mondial de l'UNESCO**.

L'année 2016 a été aussi **l'année du redressement des finances du Conseil départemental**. Un travail intense a ainsi été opéré en ce sens.

Je peux ainsi citer :

- La rencontre du 26 avril 2016 avec le Premier Ministre Manuel VALLS avec les « **10 engagements du Gouvernement en faveur du redressement des finances des communes et du Département de Mayotte** ». Ce document de haute importance en terme de rattrapage et d'accompagnement, fait l'objet de suivi avec l'installation d'un comité local composé des parlementaires, du Président de l'Association des Maires, de la Conseillère économique et sociale, et du Président du Conseil départemental;
- **Le rapport conjoint Cour des comptes/ Chambre régionale des comptes sur la départementalisation de Mayotte publié** en janvier 2016, document soulignant le manque de préparation de cette départementalisation et invitant l'Etat comme le Conseil départemental, à des actions prioritaires à conduire, est pour se faire à relever;
- Les conclusions de l'IGAS relatives à la **mission d'appui au Département de Mayotte sur le pilotage de la protection de l'enfance** paru en février 2016 : mission réalisée à ma demande pour nous éclairer sur la conduite à tenir en matière de politique de l'enfance à Mayotte et ce, compte tenu de nos maigres ressources pour se faire. Des préconisations intéressantes ont été faites et aussitôt prises en compte dans le cadre de la réorganisation des services opérée en interne puis par l'Etat, dans le cadre de la régularisation de la compensation financière due du fait de l'exercice réel de la compétence « Aide Sociale à l'Enfance » par le Conseil départemental depuis 2009.

Sur le plan budgétaire et toujours sur ce chapitre d'efforts en vue du redressement de nos finances, si 2015 a été une année déficitaire, 2016, comme cela avait été annoncé, fut l'année du retour à l'équilibre des comptes **avec une résorption progressive de ce déficit** grâce aux efforts conjugués de réduction de nos dépenses de fonctionnement et l'avènement de recettes exceptionnelles.

En matière d'investissement

Nous avons achevé les travaux initiés par l'ancienne mandature : un gymnase couvert, 3 PMI, des murs de soutènement, le centre d'hébergement Abdallah MAMI et le centre de secours de Passi-keli.

En même temps, nous avons ouvert en travaux de nouveaux chantiers : le stade de Cavani, la livraison de l'amphidrome POLÉ et prochainement du KARIHANI, la voie rurale de MAVINGONI et le pôle d'excellence rurale (PER) de Coconi.

Pour 2017 et au-delà,

Mesdames et messieurs, Mayotte doit aujourd'hui s'inscrire dans une nouvelle dynamique concernant son développement stratégique. 40 ans après le schéma de développement lancé par le premier Préfet de Mayotte, Jean Coussirou, schéma ayant consacré l'émergence de 2 pôles d'activité autour de la zone Petite terre avec l'aéroport et Mamoudzou puis la zone de Longoni, à travers le Port, la vision qui est aujourd'hui la nôtre pour le Département, est de **tendre résolument vers un rééquilibrage du territoire avec la mise en place d'un 3^{ème} pôle de développement situé dans le Centre Ouest** et incluant la zone d'activité économique du Sud.

Malgré le contexte budgétaire évoqué plus haut, nous avons pour notre territoire, des perspectives et de grandes ambitions, notamment à travers la négociation que j'entends mener avec l'Etat en vue de la conclusion d'**une convention spécifique de rattrapage économique, de mise à niveau juridique sur le plan institutionnel et du foncier mais également d'adaptation des finances publiques** allouées au territoire, convention qui viendrait en complément du PO et du CPER.

Notre action s'articulera donc autour de **cinq axes** essentiellement.

Sur le court terme, il s'agira de :

- Maîtriser davantage nos dépenses ;
- Nous recadrer et nous recentrer sur nos missions obligatoires ;
- Marquer notre présence sur la sphère régionale et européenne

Enfin je terminerai par quelques mots sur la vision que nous portons pour le territoire, au travers de 2 sujets majeurs :

- **L'achèvement de la réforme institutionnelle**
- **Et la sanctuarisation des projets structurants pour le Département.**

1- Maîtriser davantage nos dépenses

Plus que l'année précédente, nous avons l'obligation de continuer à maîtriser nos dépenses et à vérifier en permanence l'utilité et la pertinence de chaque euro dépensé.

Non seulement c'est un devoir de vigilance et de respect à l'égard de nos concitoyens mais c'est aussi un moyen de dégager des marges de manœuvre pour la réalisation des investissements envisagés.

Dans cette volonté, nous veillerons toutefois à la poursuite des mesures visant à préserver **les droits de nos agents**. Ainsi nous amplifierons les actions amorcées en 2016 telles que :

- La normalisation de la gestion des carrières des agents grâce aux travaux engagés au sein des instances consultatives internes (CAP, CT) et l'amélioration des conditions de travail avec les précieux concours du CHSCT, nouvellement institué et du futur chargé de mission dialogue social, poste en cours de recrutement ;
- La résorption des emplois précaires prévue par le dispositif SAUVADET 2 ;
- La mise en place du nouveau régime indemnitaire RIFSEEP, dans le cadre d'un dialogue social apaisé ;
- Et le recrutement du nouveau Directeur général des services.

2- Recadrer et nous recentrer sur nos missions obligatoires, notamment par :

a) le renforcement de notre action en matière sociale

Ce renforcement consistera à :

- **Poursuivre notre action en faveur de l'enfance.**

Avec la signature du **protocole du 30 septembre 2016** à l'occasion de la visite de Madame BAREIGTS, reconnaissant le travail difficile du Département engagé depuis 2009 en matière d'aide sociale à l'enfance, une nouvelle ère se dessine pour notre territoire visant au renforcement de nos actions dans ce domaine. Ce protocole sera précisé par une **convention entre le Département et l'Etat** en vue de mettre en place un plan d'actions pour la mise en œuvre des mesures contenues dans le **schéma départemental de l'enfance et de la famille**.

Je n'oublie pas **la protection maternelle et infantile** avec la poursuite des constructions ou rénovations en cours des PMI grâce au concours des fonds européens. Je m'engage à me rapprocher de l'Etat pour que des mesures d'accompagnement exceptionnelles, au regard de la situation **hors norme** de Mayotte, soient actées pour une prise en charge optimale et pérenne de la mission protection maternelle et infantile en l'absence de l'aide médicale d'Etat à Mayotte.

- **Renforcer la cohésion sociale :**

C'est le sens de la **création d'une direction de la médiation et de la cohésion sociale**. Je veux par ce moyen, élargir la mission des cadis. En plus de la prévention des conflits sociaux,

ils devront désormais s'intéresser aux enjeux de notre société et aux valeurs qui fondent sa cohésion comme la structuration de la pratique et l'enseignement de l'islam à Mayotte.

- **Et redynamiser le secteur culturel** par :
 - L'organisation du 1^{er} **salon du livre** en septembre 2017 ;
 - L'élaboration par un comité scientifique d'un **ouvrage simplifié de l'histoire de Mayotte** des origines à nos jours ;
 - La tenue du 1^{er} **Festival de Mayotte** en décembre 2017, manifestation pluridisciplinaire à vocation régionale mettant en valeur aussi bien la musique, les arts, le théâtre de Mayotte et de sa région au sein d'un même évènement;
 - La Mise en place de l'**Office Culturel départemental** dont les missions seront :
 - La gestion de la salle de cinéma
 - L'organisation, la production et la diffusion de spectacles vivants
 - Et la préparation et l'organisation du festival de Mayotte;
 - Et la signature de **conventions de partenariat** avec les acteurs clés intervenant dans la culture et la préservation du patrimoine.

b) Donner une nouvelle impulsion au développement du sport

Dans ce but :

- **un office départemental de sport sera créé** pour gérer et accompagner les programmes de mobilité et les échanges sportifs ainsi que la gestion des équipements.
- **des assises du sport** verront le jour. En proposant une plateforme interactive de négociation et de concertation, ces assises seront l'occasion de mobiliser les acteurs et fédérer ainsi les attentes.
- Enfin, un schéma directeur des équipements sportifs sera proposé.

Tout sera ainsi fait pour améliorer notre classement à l'occasion des prochains jeux des îles et des jeux des jeunes de l'Océan indien.

c) Préciser notre action dans le domaine de la jeunesse, de la vie associative et de l'éducation populaire

Quatre chantiers paraissent incontournables:

- Mise en place d'un **plan de développement de la jeunesse** à Mayotte ;
- Création d'un **observatoire de la jeunesse et de la vie associative** ;
- Déclinaison à Mayotte du **plan national « Priorité Jeunesse »** ;
- et l'élaboration d'un **plan de formation territorial** pour développer les filières d'animation socioculturelle.

d) Continuer le développement du projet MUMA

S'agissant du musée de Mayotte, l'année 2016 a tenu ses promesses : plus de **7000 visiteurs**, dont 35 classes du primaire au collège, 24 associations et 5 structures spécialisées.

Cette dynamique va être poursuivie.

L'enrichissement des collections, tant en quantité qu'en qualité, est la ligne directrice pour 2017 et 2018. Celles-ci feront l'objet **d'un plan de conservation** selon les normes requises. La mise en place du centre de documentation permettra une mise à disposition de documents pour l'étude des œuvres.

Le bilan de compétences en cours permettra d'asseoir un **plan de formation en vue d'une professionnalisation et d'une montée en puissance des compétences des agents** sur place.

Ce sont celles-là les conditions de **la labellisation du musée comme « Musée de France », courant 2018**, un objectif qui m'est cher.

e) Et œuvrer pour le rééquilibrage économique et social du territoire

Comme annoncé, le rééquilibrage économique et social de Mayotte, devra s'inscrire à travers une nouvelle approche du développement de notre territoire par l'émergence d'un **nouveau pôle économique et social** à situer **dans le centre Ouest** et ce pour désenclaver le Sud et désengorger l'axe Mamoudzou/Koungou.

Ainsi pour y parvenir, nous devons agir dès aujourd'hui pour poser les jalons d'un développement tendant à cet équilibre en termes d'infrastructures et de développement économique.

En matière d'infrastructures

3 chantiers concerneront ce volet :

- la requalification de **la route départementale reliant les trois carrefours** de Dzoumogné, Coconi et Chirongui, aménagée d'aires de repos et d'ouvrages d'art ; elle sera complétée par **une bretelle reliant Kahani au Carrefour de Chiconi et une boucle reliant Mzaouzia à Majiméouni par Bouéni** ;
- le Déploiement d'un réseau de **transport interurbain** dont les études sont quasiment achevées et qui prévoient :
 - 1) Une **desserte terrestre** avec 3 pôles d'échanges express (Nord, Centre et Sud) avec des lignes de proximité et de connexion entre les villages et les lignes express,
 - 2) Et une **desserte maritime** avec deux lignes, rendue possible avec l'acquisition des 2 nouveaux amphidromes pour desservir l'axe Longoni/Mamoudzou et Mamoudzou/Iloni et Petite terre.
Ce projet nécessitera bien évidemment la **construction des gares maritimes afférentes** ;
- Le rééquilibrage territorial passera aussi par **l'implantation de nouvelles infrastructures territoriales** dans la zone Nord, Centre Ouest et Sud telles que :
 - **Pour le Nord**, l'implantation d'un gymnase couvert et d'un Centre médico-social dans la commune de Bandraboua;
 - **Pour le Centre Ouest**, la construction du bâtiment des archives départementales et du centre de recherche et de documentation scientifique, d'un complexe culturel et sportif à rayonnement régional, comprenant une

Salle polyvalente et un Centre de formation de sportifs de haut niveau, d'un Centre médico-social, d'un gymnase couvert, de la 3^{ème} retenue collinaire de Mayotte en interconnexion avec les autres, du Laboratoire départemental d'analyses à Dembéni et de la réouverture de la carrière d'Iloni ;

- **Et enfin pour le Sud**, l'implantation d'un gymnase couvert, d'un Centre médico-social, d'une unité de dessalement et la construction du collège de Bouéni.

En matière économique

La volonté ici affichée est de **doper l'économie du territoire**, en s'appuyant sur les infrastructures annoncées, par un rééquilibrage de l'activité économique au Centre Ouest et au Sud (ZAE de Combani et de Malamani) et ce, à travers la création **du 3^{ème} pôle d'activité du Centre**. Notre ambition est de tout mettre en œuvre pour créer les conditions d'une économie productrice d'emplois et d'activités répartie sur les 4 coins du territoire.

Comme vous vous en doutez certains de ces projets vont nécessiter **la révision ou la modification des plans en cours** que nous avons hérités tels que le PADD, le PO par l'activation de la clause de revoyure prévue cette année, le CPER ou le SAR en cours d'élaboration. Dans les jours et les semaines à venir je vais me rapprocher des services de l'Etat pour amorcer les discussions nécessaires, tout comme je me rapprocherai des maires concernés pour travailler ensemble à l'émergence de ces projets.

3- Marquer notre présence sur la sphère régionale et européenne,

Mayotte évolue dans un environnement régional caractérisé par **un climat de paix et de sécurité**, comparé actuellement à la partie Nord du Canal de Mozambique, **de stabilité politique**, **d'une forte croissance économique**, appuyé en cela, par **une communauté de peuples, de langues et de civilisations**.

Devenue RUP en 2014, elle dispose de nouveaux outils d'intervention pour une coopération fructueuse économiquement, socialement et culturellement pour notre territoire. A court terme, nous comptons soutenir toute action pouvant appuyer notre stratégie visant à **tirer profit de notre position** et optimiser nos capacités notamment à travers le Port, instrument de choix pour faire de notre territoire un véritable hub à l'échelle de toute la région.

Notre volonté de chercher à marquer nos actions directement auprès des pays limitrophes, **nous permettra d'apprendre et de nous préparer** demain, à l'instar de la Réunion, à la conquête de nouveaux marchés pouvant aller plus au Nord dans le Canal et emprunter le chemin de l'Asie et du Moyen orient.

En matière de coopération régionale

Comme vous avez dû le constater en 2016, nous avons limité nos actions dans ce domaine, afin de définir une nouvelle stratégie de coopération.

Dès cette année 2017 nous allons réorienter nos interventions de façon à ce que pour chaque **pays de la zone, comprenant les Comores, Madagascar et les Pays d'Afrique de l'Est**, nous ciblions les domaines d'actions prioritaires pouvant déboucher sur une **coopération à but gagnant/gagnant**.

Aussi, dans le domaine politique, nous allons élaborer un vrai plan d'actions pour aboutir rapidement à **l'intégration de Mayotte** comme membre à part entière de la délégation française **au sein de la COI**.

En matière de gestion des affaires européennes,

Quatre priorités d'actions vont être mises en œuvre pour nous approprier les **acquis de notre passage en Région Ultra Périphérique** de l'Union européenne.

Il s'agira de:

- **Accélérer le rythme de la consommation des crédits européens** grâce à une meilleure préparation et tenue des dossiers et ainsi optimiser les retombées de ces fonds notamment économiques pour notre territoire ;
- **Préparer le Conseil départemental au transfert de l'autorité de gestion** des fonds européens pour la prochaine génération de ces fonds ;
- Faire en sorte que **l'arrêt « Mayotte »** de la Cour de justice de l'Union européenne du 15 décembre 2015 produise pleinement ses effets, notamment dans les secteurs de la pêche et la cohésion ;
- Préparer Mayotte à **assumer la Présidence de la Conférence des Présidents des RUP en 2019**.

Enfin quelques mots sur notre vision du territoire

Notre vision du développement de Mayotte à travers le plan de mandature 2015/2021, s'inscrit à l'échelle d'une génération. Le message qu'il porte est celui inspiré des attentes légitimes des mahorais, à savoir, vivre dans une société démocratique, à l'abri des extrémismes politiques et religieux, prospère et solidaire et au sein de laquelle, la sécurité sera assurée et l'immigration maîtrisée.

C'est aussi une société, mesdames et messieurs, qui est soucieuse de transmettre aux générations futures, un environnement, une identité et un patrimoine préservés.

C'est enfin, une société dotée d'un modèle équilibré, de développement et d'aménagement du territoire, d'une stratégie de coopération faisant de Mayotte le hub de l'Océan indien occidental, la tête de pont de l'Europe dans le Canal et membre à part entière de la COI et des autres organismes régionaux.

Pour tendre vers l'égalité réelle, Mayotte doit se mobiliser pour poser les bases nécessaires au **fonctionnement pérenne de ses institutions**, puis à inscrire dans le marbre, les projets **répondant aux besoins vitaux de son développement**.

4- L'achèvement de la réforme institutionnelle de Mayotte

Mayotte aspire à la reconnaissance de son statut de collectivité unique régie par l'article 73 de la Constitution, à l'instar de la Guyane et de la Martinique. Une motion à ce titre a été votée le 28 juin 2016 et transmise au Gouvernement dans l'objectif d'opérer un **toilettage du statut actuel** de l'île à l'identique de celui reconnu aux 2 autres collectivités uniques sus citées.

Ce chantier nécessitera la constitution à Mayotte **d'un groupe de réflexion politique** chargé de travailler au choix de notre mode de gouvernance dans l'intérêt des mahorais et du développement de notre territoire.

Dans cette optique, **un colloque se tiendra les 25 et 26 janvier** prochain, à l'issue duquel, une résolution sera prise et un avant-projet de loi sera proposé, et soumis au prochain Gouvernement. Nous souhaitons un **aboutissement de ce chantier avant les prochaines échéances régionales**.

5- La sanctuarisation des projets structurants pour le Département

Il s'agit ici de défendre coûte que coûte, les projets d'envergure territoriale ayant démontré leur utilité indispensable pour l'essor économique du territoire.

Je voudrais devant vous réitérer notre ferme détermination à les défendre cette fois-ci de manière solennelle en vue d'obtenir leur concrétisation effective pour Mayotte. Je veux citer :

- **La réalisation de la piste longue de l'aéroport** de Pamandzi, conformément aux conclusions du débat public de 2011 ;
- La poursuite du chantier du **haut et du très haut débit** pour le rattrapage numérique de l'île ;
- Le **contournement de Mamoudzou par le haut** afin de mieux réguler la circulation grandissante dans et au-delà de Mamoudzou ;
- La mise en œuvre du **schéma de développement touristique de 2007** avec le lancement prochain de travaux visant à sa réactualisation ;
- La construction du **Pont entre Petite et Grande terre** ;
- Et pour le Conseil départemental, la mise en œuvre du schéma immobilier en cours de réalisation visant à la construction d'une **cité administrative et d'un bâtiment dédié au volet régional de nos compétences**.

Et pour conclure, permettez-moi d'adresser quelques mots de remerciements particuliers aux membres de l'exécutif départemental dont la solidarité au service des mahorais est à souligner, aux conseillers départementaux pour leur engagement chacun à sa manière pour l'intérêt général ainsi qu'à tous les agents du Conseil Départemental, sans qui aucune des actions énoncées ici n'aurait pu se réaliser en 2016. Je sais que je peux encore compter sur chacune et chacun d'entre eux pour nos projets 2017 et au-delà.

Je vous souhaite à toutes et à tous, une très bonne année 2017. Qu'elle soit, une année de bonheur, de santé, de prospérité et de réussite.

Vive la République,

Vive Mayotte,

Je vous remercie